

SEPTEMBRE 2024

ENSEMBLE

LETTRE À NOS ACTIONNAIRES

RÉSULTATS P.3

— Une forte progression des résultats

PROJET DE SCISSION P.4

— Point d'étape sur le projet de scission du groupe

ACTUALITÉS P.5

— Croissance interne et croissance externe, toujours à l'unisson

LE CARNET P.8

— Le carnet de l'actionnaire Vivendi et vous



En juin 2024, Havas a annoncé son nouveau plan stratégique « Converged », basé sur davantage de données, de tech et d'IA, et centré sur la créativité (lire page 6).

vivendi



Photos / DR

BONS RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET PROJET DE SCISSION

Yannick Bolloré, Président du Conseil de surveillance,
et **Arnaud de Puyfontaine**, Président du Directoire

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires

Notre groupe a réalisé une très belle performance au premier semestre 2024 : porté par Canal+, Lagardère et Havas, ses trois principaux métiers, son chiffre d'affaires a progressé de près de 6 % à taux de change et périmètre constants par rapport au premier semestre 2023, et son résultat opérationnel ajusté a augmenté de 13,5 % à taux de change et périmètre constants.

Les talentueuses équipes du groupe ont su mener de front l'excellence opérationnelle des affaires courantes auprès des entités et l'étude du projet de scission de Vivendi. Cette dernière a été lancée pour répondre à la forte décote de conglomerat subie par l'action du groupe, qui diminue significativement la valorisation boursière de Vivendi et limite ses capacités à réaliser des opérations de croissance externe pour ses filiales.

L'étude a démontré la faisabilité du projet dans des conditions satisfaisantes et a identifié les places boursières les plus appropriées (Canal+ serait coté au London Stock Exchange, Havas à Euronext Amsterdam, Louis Hachette Group, qui regrouperait les actifs dans l'édition et la distribution, à Euronext Growth, et Vivendi resterait coté à Euronext Paris). Si elle devait arriver à son terme, cette opération, créatrice de valeur et profondément transformatrice, offrirait des perspectives enthousiasmantes à l'ensemble des parties prenantes de Vivendi (lire page 4).

Au premier semestre 2024, les différents métiers du groupe ont démontré leur dynamisme, en termes de croissance tant interne qu'externe, la force de leurs modèles économiques et leur capacité à se transformer ainsi qu'à s'adapter à leur environnement et aux attentes de leurs clients (lire pages 5 à 7).

Canal+ a lancé une offre publique d'achat sur le leader africain de la télévision MultiChoice Group et est monté en puissance dans le capital des opérateurs Viaplay et Viu, confortant ainsi ses positions internationales. Lagardère a réalisé une croissance à deux chiffres de son activité, portée par une très forte progression dans le Travel Retail et de solides performances dans l'édition. Havas a poursuivi sa dynamique, renforcée par son nouveau plan stratégique, « Converged », qui s'appuie sur un système d'exploitation à la pointe de la donnée, de la technologie et de l'intelligence artificielle. Prisma Media a continué de développer son pôle Luxe et Art de vivre, en acquérant les magazines *Ideat* et *The Good Life*, et en préparant le lancement prochain de *Harper's Bazaar Intérieurs*, la première extension de cette marque iconique en France. Gameloft a accéléré sa stratégie de présence sur toutes les plateformes PC, consoles et mobiles avec la sortie mi-juillet de Disney Speedstorm sur mobile après son lancement sur PC et consoles, et celle également en juillet d'Asphalt Legends Unite, désormais disponible sur toutes les plateformes.

Les différentes entités du groupe ont toutes consolidé leur leadership au cours des derniers mois. Fort de ces réalisations, Vivendi envisage le reste de l'année avec confiance.

RÉSULTATS

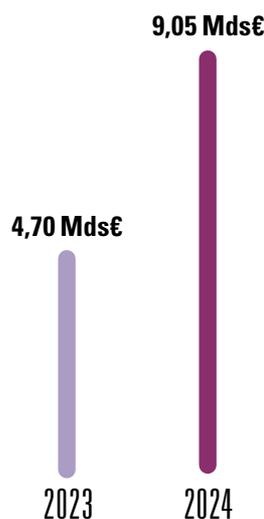
PREMIER SEMESTRE 2024

Vivendi a enregistré une forte progression de ses résultats opérationnels au premier semestre 2024 par rapport au premier semestre 2023.

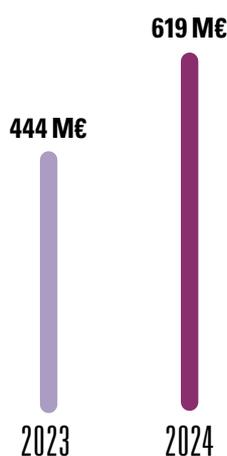
- Premier semestre 2024 très solide pour Vivendi : au 30 juin 2024, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 9 052 millions d'euros, en augmentation de 92,7 % par rapport au premier semestre 2023. Cette variation reflète principalement la consolidation de Lagardère⁽¹⁾. À taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires a progressé de 5,8 % par rapport au premier semestre 2023, principalement grâce
- à la performance de Lagardère (+ 10,1 %) et de Groupe Canal+ (+ 3,2 %), ainsi qu'à la légère hausse de Havas (+ 0,3 %).
- Très belle performance également pour le résultat opérationnel ajusté (EBITA) : ce dernier s'est établi à 619 millions d'euros, en augmentation de 39,3 % par rapport au premier semestre 2023. La contribution des entités du groupe à l'EBITA s'est élevée à 571 millions d'euros, en hausse de 50,5 %. Cette évolution résulte principalement de la consolidation de Lagardère⁽¹⁾ et de la progression de Havas, Groupe Canal+ étant stable. À taux de change et périmètre constants, la contribution des entités du groupe à l'EBITA a augmenté de 12,7 %.
- De son côté, le résultat net part du groupe s'est établi à 159 millions d'euros, contre 174 millions d'euros au premier semestre 2023. La progression de l'EBITA (+ 175 millions d'euros) et la plus-value de cession liée à la vente des activités de billetterie et de festivals à l'international (+ 106 millions d'euros) ont été contrebalancées notamment par l'accord transactionnel conclu avec des investisseurs institutionnels (- 95 millions d'euros) et par la hausse des amortissements et dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (- 99 millions d'euros).

(1) À la suite de la prise de contrôle de Lagardère par Vivendi en date du 21 novembre 2023, Lagardère est consolidé par intégration globale depuis le 1^{er} décembre 2023.

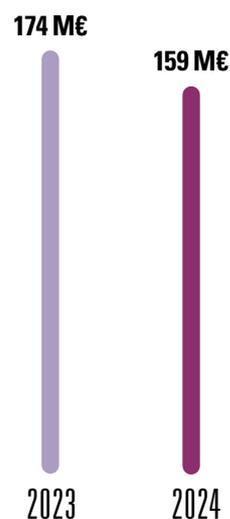
CHIFFRE D'AFFAIRES ⁽¹⁾



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ (EBITA) ⁽²⁾



RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE ⁽¹⁾



(1) Chiffres au 30 juin 2024.

(2) Le résultat opérationnel ajusté (EBITA – *adjusted earnings before interest and income taxes*), mesure à caractère non strictement comptable, doit être considéré comme une information complémentaire, qui ne peut se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières du groupe à caractère strictement comptable, et Vivendi considère qu'il est un indicateur pertinent des performances opérationnelles et financières du groupe. La Direction de Vivendi utilise le résultat opérationnel ajusté (EBITA) dans un but informatif, de gestion et de planification car il permet d'exclure la plupart des éléments non opérationnels et non récurrents de la mesure de la performance des métiers. Pour toute information complémentaire, se référer au document Rapport financier semestriel 2024 qui est en ligne sur le site Internet de Vivendi (www.vivendi.com).

Vivendi : point d'étape sur le projet de scission du groupe

L'étude de faisabilité du projet de scission a démontré sa faisabilité dans des conditions satisfaisantes. Les places boursières les plus appropriées pour les trois sociétés ont été identifiées.

Depuis la distribution-cotation d'Universal Music Group (UMG) en 2021, l'action Vivendi subit une décote de conglomérat très élevée. Afin de libérer pleinement le potentiel de développement de ses activités, le groupe a lancé en décembre 2023 une étude de faisabilité d'un projet de scission où Canal+, Havas et Louis Hachette Group, une société regroupant Lagardère et Prisma Media, deviendraient des entités indépendantes et cotées en Bourse.

Le Directoire de Vivendi a présenté le 22 juillet 2024 au Conseil de surveillance un état d'avancement de cette étude, qui a démontré sa faisabilité dans des conditions satisfaisantes et identifié les places boursières les plus appropriées pour les trois sociétés, compte tenu de la nature de leurs activités et de leur exposition internationale.

Les trois sociétés conserveraient leur centre de décision et leurs équipes opérationnelles en France : Canal+ et Havas, bien que cotées hors de France, resteraient résidentes fiscales françaises au sens de l'impôt sur les sociétés français.

Canal+ serait coté au London Stock Exchange afin de refléter sa dimension internationale, notamment dans le cadre de son rapprochement en cours avec MultiChoice. Canal+⁽¹⁾ resterait une société domiciliée et fiscalisée en France. Avec près des deux tiers de ses abonnés hors de France, un réseau de distribution de films et de séries présent sur l'ensemble des continents et des moteurs de croissance tirés de ses développements récents sur les marchés africains, européens et d'Asie-Pacifique, une cotation londonienne constituerait une

solution attrayante pour les investisseurs internationaux susceptibles d'être intéressés par le groupe. Par ailleurs, Canal+ pourrait, en fonction du succès de son offre d'achat de MultiChoice, faire l'objet d'une seconde cotation à la Bourse de Johannesburg.

Havas, dont la majorité des activités est réalisée à l'international, serait coté sous la forme d'une société de droit néerlandais (NV) sur le marché d'Euronext Amsterdam, qui a porté le succès d'UMG. Havas serait ainsi placé dans les meilleures conditions pour mettre en œuvre sa nouvelle stratégie mondiale, « Converged », poursuivre sa croissance solide ainsi que sa forte dynamique commerciale et créative, et stabiliser son capital, gage de pérennité pour ses talents et ses clients. À cette fin, une fondation de droit néerlandais garantirait la préservation de l'indépendance et de l'identité du groupe. Des droits de vote multiples, d'abord doubles après deux ans de détention, puis quadruples deux ans plus tard, seraient proposés aux actionnaires investis sur le long terme, tenant compte pour les votes doubles de la durée de détention de leurs participations au sein de Vivendi.

Louis Hachette Group⁽²⁾, qui regrouperait les participations détenues par Vivendi dans Lagardère SA et dans Prisma Media (100 %), serait coté sur Euronext Growth Paris et la cotation de sa filiale Lagardère SA serait maintenue sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Coté sur le marché réglementé d'Euronext Paris, **Vivendi** poursuivrait ses activités de développement et de transformation de Gameloft, tout en menant une gestion active

d'un portefeuille de participations, au premier rang desquelles UMG, dans des secteurs que ses équipes connaissent parfaitement depuis de nombreuses années, et en ayant les moyens et l'ambition d'initier de nouveaux investissements dans des activités connexes.

L'étude des aspects fiscaux de ce projet se poursuit.

Les procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel compétentes au sein du groupe ont été engagées. En cet état et conformément à la loi, aucune décision de mise en œuvre de ce projet n'a été ni ne peut être prise, et aucune suite, même potentielle, ne peut être présumée relativement à ce projet.

Si ce projet devait se poursuivre à l'issue de cette procédure d'information et de consultation, une décision pourrait être prise à la fin du mois d'octobre 2024 en vue de le soumettre à une assemblée générale extraordinaire (AGE) des actionnaires qui pourrait se tenir en décembre 2024. En cas d'approbation par l'AGE, l'attribution aux actionnaires de Vivendi des actions des différentes sociétés concernées et leur cotation en Bourse devraient avoir lieu dans les jours suivants⁽³⁾.

(1) Ce projet se traduirait, s'agissant de Groupe Canal+, par l'admission sur la Bourse de Londres des actions d'une société holding de tête, de droit français, qui prendrait la dénomination Canal+ et qui contrôlerait à 100 % la société titulaire d'autorisations d'émission relatives à un service de télévision par voie hertzienne terrestre. Cette société holding de tête prendrait la place de Vivendi en tant que maison mère de Groupe Canal+. Pour toute information complémentaire, merci de bien vouloir se référer au communiqué de presse de Vivendi du 29 juillet 2024 publié sur <https://www.vivendi.com/presse/communiqués-de-presse/>.

(2) En référence à Louis Hachette, fondateur du groupe d'édition qui porte aujourd'hui son nom, inventeur du concept moderne de commerce en zone de transport qui est à l'origine de Lagardère Travel Retail, et l'un des tout premiers éditeurs d'un magazine de loisirs grand public.

(3) Conformément à la loi, les actions autodétenues par Vivendi ne bénéficieraient pas de cette attribution.



Lagardère

Particulièrement dynamique, l'activité de Lagardère au premier semestre 2024 a enregistré une croissance à deux chiffres par rapport au premier semestre 2023. Le chiffre d'affaires de Lagardère Publishing a été soutenu, en hausse de 5,0 % en données publiées. En France, il a très légèrement reculé (-0,7 %), en raison d'une base de comparaison élevée et d'un marché

en repli. En revanche, au Royaume-Uni, le chiffre d'affaires a fortement progressé de 8,4 % dans un marché en léger repli, grâce notamment au dynamisme des ventes en backlist⁽¹⁾. Aux États-Unis, l'activité a crû de 7,7 % et, en Espagne/Amérique latine, de 7,9 %. Le chiffre d'affaires de Lagardère Travel Retail a formidablement rebondi

de 18,0 % en données publiées. En France, il a augmenté de 18,1 %, notamment grâce au succès de la joint-venture Extime Duty Free Paris, nouée avec le Groupe ADP, ainsi qu'aux modernisations et initiatives commerciales opérées par l'ensemble des réseaux et business lines.

(1) Backlist : fonds éditorial.



Havas

En juin 2024, Havas a annoncé son nouveau plan stratégique, « Converged », comprenant un nouveau système d'exploitation alimenté par le meilleur de la technologie et centré sur la créativité, des investissements à hauteur de 400 millions d'euros dans la data, la tech et l'IA sur les quatre prochaines années et le renforcement de l'approche client-centric du groupe. « Converged » vise à pleinement libérer le potentiel de l'ensemble des capacités du groupe sur tous les marchés et à offrir des solutions hyperpersonnalisées à ses clients. Après deux années record en termes de M&A, Havas a poursuivi ses acquisitions, rachetant deux agences au Royaume-Uni (Ledger Bennett et Wilderness), une en France (Ted Consulting), une aux États-Unis (Liquid) et une dernière en Australie (Hotglue).

Prisma Media

Les derniers résultats d'audience de OneNext Global S1 2024 montrent que Prisma Media demeure le premier éditeur bimédia, avec près de 40 millions de Français consultant ses contenus chaque mois. *Télé-Loisirs* (21 millions de lecteurs) demeure la première marque magazine. Et *Capital*, qui a fait l'objet d'une refonte complète en avril dernier pour réconcilier les Français avec l'économie, est la première marque du segment économie-finance. La stratégie de Prisma Media lancée en 2023, qui consiste à bâtir un ambitieux pôle Luxe et Art de vivre, porte ses fruits. Au premier semestre 2024, *Harper's Bazaar* a vu sa part de marché augmenter de 5 points. En octobre, Prisma Media lancera un nouveau magazine trimestriel, *Harper's Bazaar Intérieurs*, première déclinaison de la marque.



Gameloft

Au premier semestre 2024, Gameloft a poursuivi sa stratégie multiplateformes (PC, consoles et mobiles). La sortie mi-juillet de Disney Speedstorm sur mobile après son lancement sur PC et consoles et celle d'Asphalt Legends Unite, désormais disponible sur toutes les plateformes, sont de nouveaux exemples de l'accélération de cette diversification. Le chiffre d'affaires du segment PC et consoles a représenté 41,6 % du chiffre d'affaires total, en hausse de 7,7 % à taux de change et périmètre constants par rapport au premier semestre 2023.



© Gameloft. All Rights Reserved

Vivendi s'engage



Les Moments Culturels

Le programme RSE de Vivendi, dans ses engagements sociétaux, s'attache à donner accès à la culture au plus grand nombre. C'est dans ce cadre que le groupe a lancé, en octobre 2022, *Les Moments Culturels*. Cette initiative ouvre les portes de lieux culturels à des jeunes, bénéficiaires d'associations partenaires du groupe, qui n'ont pas ou peu l'occasion de les fréquenter. Elle a été portée, à l'origine, par le programme Vivendi Mentorat. Un engagement pionnier, Vivendi étant la première grande entreprise française à intégrer l'accès à la culture dans son programme de mentorat. La culture est cruciale au développement de l'esprit critique, de la curiosité et de la confiance en soi, des éléments essentiels pour réussir dans le monde du travail. Elle est également un liant entre les personnes ainsi qu'un vecteur d'empathie et de compréhension. Dans ce cadre, la médiation culturelle, proposée par *Les Moments Culturels*, joue un rôle clé en accompagnant les jeunes dans la découverte d'œuvres et de lieux qu'ils pourraient percevoir comme éloignés de leur univers. Depuis deux ans, 200 jeunes ont pu vivre des expériences uniques, comme assister au concert symphonique de MC Solaar à la Philharmonie de Paris, voir le film *Persepolis* en présence de sa réalisatrice, Marjane Satrapi, ou découvrir le musée de l'Histoire de l'immigration lors d'une soirée sous le signe de la musique. *Les Moments Culturels* contribuent ainsi à créer des passerelles entre les acteurs engagés pour l'accès à la culture, renforçant leur impact collectif.

Fin des litiges relatifs à la communication financière du début des années 2000

Le 1^{er} juillet dernier, Vivendi a conclu un accord transactionnel avec l'ensemble des investisseurs institutionnels (de nationalités allemande, canadienne, luxembourgeoise, irlandaise, italienne, suédoise, belge, autrichienne, américaine ou encore britannique) qui, après avoir été déboutés de leurs demandes par le tribunal de commerce de Paris le 7 juillet 2021, continuaient de réclamer devant la cour d'appel de Paris un dédommagement au titre de la communication financière prétendument inexacte de l'ancienne Direction entre octobre 2000 et août 2002⁽¹⁾.

Le 7 juillet 2021, le tribunal avait en effet rendu des décisions aux termes desquelles il avait exclu la responsabilité de Vivendi en l'absence de faute portant sur la présentation de comptes inexacts, la diffusion de fausses informations et la communication générale de Vivendi d'octobre 2000 à août 2002. Il avait en conséquence rejeté l'intégralité des

demandes et condamné les demandeurs à payer un montant total de 3 535 000 euros au titre des frais exposés par Vivendi. En outre, il avait prononcé l'exécution provisoire du jugement. La quasi-totalité des demandeurs avait fait appel du jugement (possibilité de cour de cassation ensuite).

Les négociations menées avec ces investisseurs institutionnels et l'accord qui en a résulté en juillet dernier, sans reconnaître de faute ou une quelconque responsabilité de Vivendi, lui ont permis d'éliminer un risque de contentieux et ont mis un point final à un litige initié en 2011 et portant sur des faits remontant à plus de vingt ans. Toutes les procédures relatives à la communication financière de Vivendi entre 2000 et 2002 sont désormais éteintes. Une nouvelle page se tourne !

(1) Quatre communications financières diffusées en octobre et décembre 2000, septembre 2001 et avril 2002.

LE CARNET DE L'ACTIONNAIRE

VIVENDI ET VOUS

QUESTION D'ACTIONNAIRE

Pourquoi avoir cédé vos activités de festivals et de billetterie à l'international à CTS Eventim ?

Vivendi a vendu en juin 2024 ses actifs de billetterie à l'international et de festivals à CTS Eventim, un acteur de premier plan de la billetterie et du spectacle vivant, qui pourra accélérer leur développement.

Vivendi entendait recentrer son développement sur ses principaux domaines d'activité, où il a atteint une taille significative et détient des positions fortes, en particulier à l'international. Par ailleurs, le groupe ne détient plus que 10 % d'Universal Music Group, le leader mondial de la musique enregistrée, dont les activités ont un lien étroit avec la billetterie et les festivals. La stratégie de Vivendi consistant à transformer et accompagner le développement de ses activités a été appliquée, pleinement et avec succès, au fil des années à la billetterie et aux festivals.

COURS DE L'ACTION VIVENDI

Cours de Bourse/dividendes réinvestis



* Dividendes réinvestis (avec distribution d'actions UMG réinvesties dans Vivendi au 21 septembre 2021).
Base 100 : 19 avril 2018, performance de l'action Vivendi calculée à partir du cours historique (non ajusté).

Avertissement important, déclarations prospectives. La présente Lettre contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations ainsi que du paiement de dividendes, de distribution et de rachats d'actions. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires, ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. La présente Lettre contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de toute autre raison. ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

NOUS CONTACTER

Pour toute information sur Vivendi, vous pouvez contacter le Service informations actionnaires individuels.

— Par courrier :

Vivendi – Service informations actionnaires individuels – 42, avenue de Friedland, 75008 Paris

— Par e-mail : actionnaires@vivendi.com

— Par téléphone : 0805 050 050

(numéro vert – appel gratuit depuis un poste fixe) ou +33 (0)1 71 71 34 99 si vous êtes à l'étranger.

Le service vous répond du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00 (horaire étendu en cas d'actualité importante).

LE CLUB DES ACTIONNAIRES

Si vous possédez une action Vivendi, vous pouvez adhérer au Club des actionnaires de Vivendi. Il permet à tous les actionnaires du groupe d'assister à des réunions et de participer à des événements.

Le bulletin d'inscription au Club et l'agenda des événements sont sur le site

www.vivendi.com, dans les pages « Actionnaires individuels », à la rubrique « Club des actionnaires ».

RÉUNIONS D'INFORMATION FINANCIÈRE

Le Service informations actionnaires individuels propose des réunions financières en province, en binôme ou trinôme avec un ou deux groupes, organisées par Place des investisseurs ou un hebdomadaire financier. **Une réunion aura lieu le 30 octobre 2024 à Bordeaux.** Les inscriptions se font sur invitation.

Vous recevez la Lettre à nos actionnaires. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un e-mail à actionnaires@vivendi.com ou en écrivant à Vivendi – Service informations actionnaires individuels – 42, avenue de Friedland – 75008 Paris. Si vous souhaitez vous désinscrire et ne plus recevoir ces lettres, merci de le faire savoir aux mêmes adresses.

